

Conditions générales de Ventes

Notre bon de commande est utilisable pour tous les produits de la brochure PARTENAIRE HYGIENE et également pour les promotions et actions ponctuelles hors catalogue.

Chaque client établit son bon de commande, en renseignant son nom et sa société (si commande CE).

Les livraisons se font en colis nominatifs et individuels à la date convenue, avec votre agent commercial (ou votre CE), qui les tiendra à votre disposition.

La facture est établie au nom de chaque client.

Le règlement en espèces ou par chèque libellé à l'ordre de PARTENAIRE HYGIENE est à remettre à votre agent commercial à la livraison, (ou à la commande pour les C.E).

L'encaissement s'effectuera après livraison intégrale des produits.